

Bourse post-études : projets de courts métrages d'animation

CICLIC

Présentation du dispositif

La bourse post-études est issue d'un partenariat avec l'Ecole de la Poudrière et permet d'aider de jeunes réalisateurs à développer des projets personnels le plus rapidement possible. Cette aide fait maintenant partie d'un tissu complet de dispositifs en faveur du cinéma d'animation qui permettront de créer un environnement favorable à l'émergence de jeunes talents et d'une dynamique nouvelle et attractive en région Centre-Val de Loire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ces bourses sont attribuées uniquement aux étudiants sortis de l'Ecole de la Poudrière dans l'année scolaire précédente, quelle que soit leur nationalité, et souhaitant se lancer le plus vite possible dans la réalisation d'un projet personnel.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets devront être des courts métrages, en cours de concept, d'écriture ou de développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est de 3 000 € forfaitaire par projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

La sélection des projets sera faite conjointement par l'Ecole de la Poudrière (directrice et directeur des études) et

par Ciclic Centre-Val de Loire (responsable Ciclic Animation) après un entretien avec le(s) porteur(s) de projet.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Etudiant

Organisme

CICLIC

- 24 rue Renan
37110 CHÂTEAU-RENAULT CS 70031
Téléphone : 02 47 56 08 08
Télécopie : 02 47 56 07 77